

## Compte rendu de l'assemblée générale de la coopérative ENERGIE 2030 du 1 juin 2014 à Chevetogne.

Sur 2.169 membres invités avec 27.227 parts coopératives, 77 membres avec 2.784 parts coopératives étaient présents à l'assemblée générale (AG) de la coopérative Energie 2030. Le conseil d'administration (CA) s'est vu confier les procurations représentant 2.791 parts.

Ouverture de la séance à 14h10

Martin Winkler, Vice-président, dirige la réunion en langue allemande et Patrick Kelleter, président, traduit et donne les explications en langue française. Uwe Rönna rédige le protocole en tant que troisième représentant du Conseil d'Administration.

### Accueil et constatation de la bonne et due forme de l'invitation

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, la bonne et due forme de l'invitation est constatée.

### Présentation de l'ordre du jour

Martin Winkler présente les différents points de l'ordre du jour.

### Supplément à l'ordre du jour

Aucune demande de supplément n'est formulée.

### Rapport du Conseil d'Administration

Martin Winkler (en langue allemande) et Patrick Kelleter (en langue française) présentent le rapport du CA.

Pour les projets suivants, quelques informations complémentaires ont été ajoutées :

- La centrale photovoltaïque sur le bâtiment protégé de la Lochnerstrasse à Aix-la-Chapelle fonctionne bien.
- L'éolienne de Saint-Vith fonctionne toujours aussi bien. Le paiement de l'électricité produite durant les années 2006 à 2011 est en cours de négociation devant le Tribunal et l'octroi des certificats verts (CV) a pu être résolu avec la CWaPE. Le bail pour ce site éolien se poursuit jusqu'en 2023.
- L'éolienne de Chevetogne fonctionne bien également. La totalité de l'électricité produite est consommée par le parc d'attractions du Domaine Provincial (site de l'éolienne). Il reste cependant un problème juridique à résoudre avec le gestionnaire de réseau qui bloque l'injection directe (sans frais de réseau) de l'énergie produite. L'imminente modification de loi nous assure prochainement l'approbation de la CWaPE.

Informations sur les investissements dans les projets suivants :

- Les éoliennes de Herhahn seront en fonction jusque fin 2014 et entreront dans un programme de Repowering, lequel continuera à rapporter un dividende par voie de bail.
- Les éoliennes du site Eurowindpark Aachen continuent à apporter de bons rendements.
- La centrale hydraulique Hydroval fonctionne avec quelques petits problèmes techniques et n'apporte pas de dividendes.
- Les éoliennes du parc éolien Strauch-Michelshof tournent bien et ont de bons rendements.
- Le projet africain Wind and Sun, avec petite participation financière, continue à promouvoir les énergies renouvelables en Afrique.
- Le projet d'extension du parc éolien de Villers-le-Bouillet de 15 éoliennes supplémentaires pour Enercity, avec la participation du SPE, est bloqué par la Commune. Ces éoliennes, dont la hauteur de mât est plus élevée que les installations actuelles, devraient avoir une capacité installée de plus de 2MW chacune.
- Dans le parc éolien de Trierweiler, la troisième éolienne a été construite et est entrée en fonction.
- La centrale Biogaz du Haut-Geer reçoit trop peu de certificats verts (CV) pour pouvoir travailler rentablement. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'électricité produite rapportera 2,5 CV par MWh.

Projets de crédits :

- Le remboursement de l'éolienne de Seneffe est régulier
- Incubateur rembourse également régulièrement
- Le crédit à Pirig Solar n'est toujours pas apuré. La garantie accordée en son temps n'étant plus assurée, un avocat est actuellement chargé d'introduire une action en justice.
- Le crédit octroyé au projet VDH (Vents d'Houyet) est accompagné garanties suffisantes.
- Le crédit à DIE RAUPE est apuré.

Autres activités :

- La centrale photovoltaïque sur le bâtiment administratif de la gare centrale d'Aix-la-Chapelle, un projet qu'on avait envisagé, a été réalisée entre-temps par la ville d'Aix-la-Chapelle elle-même.
- La vente d'électricité verte par Energie 2030 Agence SA est soutenu par une petite participation financière de la coopérative pour ses membres, clients chez Energie 2030 Agence SA.
- Dans le cas où la coopérative deviendrait une coopérative agréée, cet avantage pourrait être considéré comme « avantage en nature ».
- L'option sur des sites éoliens dans la région d'AIX-LA-CHAPELLE est actuellement encore indéterminée.

Evolution des membres :

- Le nombre de parts coopératives a augmenté et se situe actuellement à 27.227 parts.
- Le nombre de membres actifs est situé à 2.170 coopérateurs.
- Jusqu'à présent, 206 coopérateurs ont résiliés leurs parts.

**Approbation des comptes – Calcul des gains et des pertes (bilan)**

Martin Winkler (en langue allemande) et Patrick Kelleter (en langue française) présentent le bilan de l'année 2013. Le bilan est affiché dans les 2 langues dans la salle de réunion et peut être consulté et analysé par tous les membres présents.

**Information sur les dividendes**

Le précompte mobilier de l'année dernière a été calculé sur base de 21% au lieu de 25%. La différence a été compensée par la coopérative auprès des services compétents en Belgique. Pour l'année 2013, un dividende de 3,5% est proposé. Le versement des dividendes sur le compte coopérateur des membres se fera le 1/9/2014. Les coopérateurs peuvent demander - s'ils le souhaitent- le remboursement des dividendes sur leur compte bancaire.

**Rapport des réviseurs des comptes**

Jean-Marie Beckers (pour la présentation) et Marie Bontemps ont effectué la révision des comptes. Aucune remarque n'a été apportée à l'examen des mouvements comptables et du bilan. Jean-Marie Beckers, Marie Bontemps, Hugues Baquet et Vincent Hanus se proposent pour la révision de l'exercice 2014.

**Concertations**

- Quitus du CA : unanimité
- Acceptation du bilan : approbation avec 5.595 parts ; abstention avec 34 parts ; aucune opposition
- Approbation du taux de dividende à 3,5% : unanimité.

**Modification des statuts de la coopérative**

Patrick Kelleter présente les changements de statuts, nécessaires pour l'agrément de la coopérative ENERGIE 2030. Les avantages appréciables en argent de toute nature comptent parmi les avantages qu'une coopérative agréée peut octroyer à ses membres.

La version des statuts présentée aux membres présents à l'AG comprenait les modifications en 3 couleurs :

- Texte en bleu : Anciennes modifications de la version originale (création)
- Texte en rouge : Modifications actuelles
- Texte en vert (non repris dans la version envoyée avec l'invitation à l'AG) : Modifications conseillées par une juriste en la matière. Ces modifications ont été appliquées par le CA et concernent principalement des textes de lois actualisés en vue des agréments de coopératives.

Les statuts révisés ont été adoptés à l'unanimité.

La réunion se termine vers 18 heures.

Le conseil d administration,

Patrick Kelleter

Martin Winkler

Uwe Rönnä

<b>ACTIF</b>	<b>N°</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>20/28</b>	<b>2.988.966,21</b>	<b>2.954.896,21</b>
I. Frais d'établissements	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (annexe I, B)	22/27	246.910,04	312.840,04
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	246.910,04	312.840,04
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (annexe I, C et II)	28	2.742.056,17	2.642.056,17
<b>Actifs circulants</b>	<b>29/58</b>	<b>6.242.016,81</b>	<b>5.762.474,34</b>
V. Créances à plus d'un an	29	4.809.827,53	4.489.273,96
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	4.809.827,53	4.489.273,96
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	543.666,73	636.388,72
A. Créances commerciales	40	180.253,52	330.664,26
B. Autres créances	41	363.413,21	305.724,46
VIII. Placements de trésorerie (annexe II)	50/53	472.337,13	345.481,33
IX. Valeurs disponibles	54/58	416.185,42	291.330,33
X. Comptes de régularisation	490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>9.230.983,02</b>	<b>8.717.370,55</b>

<b>PASSIF</b>	<b>N°</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>10/15</b>	<b>6.704.365,84</b>	<b>6.185.478,15</b>
I. Capital (annexe III)	10	6.649.250,00	6.108.000,00
A. Capital souscrit	100	6.649.250,00	6.108.000,00
B. Capital non appelé ( - )	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	37.510,06	36.583,06
A. Réserve légale	130	37.510,06	36.583,06
B. Réserves indisponibles	131		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	17.605,78	40.895,09
Perte reportée ( - )	141		
VI. Subsidés en capital	15		
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>16</b>		
VII. Provisions et impôts différés			
A. Provisions pour risques et charges	160/5		
B. Impôts différés	168		
<b>Dettes</b>	<b>17/49</b>	<b>2.526.617,18</b>	<b>2.531.892,40</b>
VIII. Dettes à plus d'un an (annexe V)	17	2.118.541,44	2.118.541,44
A. Dettes financières	170/4	2.118.541,44	2.118.541,44
1. Etablissements de crédit	172/3	2.118.541,44	2.118.541,44
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (annexe V)	42/48	408.075,74	413.350,96
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	2.823,74	25.403,39
1. Fournisseurs	440/4	2.823,74	25.403,39
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	21.174,60	
1. Impôts	450/3	21.174,60	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	384.077,40	387.947,57
X. Comptes de régularisation	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>9.230.983,02</b>	<b>8.717.370,55</b>

COMPTES DE RESULTATS		N°	31.12.2013	31.12.2012
I.	Chiffre d'affaires	70	71.041,84	35.016,92
	Approvisionnements, marchandises, biens et services	60/61	115.520,88	75.403,42
A.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		
B.	Marge brute d'exploitation (solde négatif)	(-) 61/70	-44.479,04	-40.386,50
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	(-) 62		
D.	Amortissements et réductions de valeur	(-) 630	-65.930,00	-65.930,00
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4		
F.	Provisions pour risques et charges	635/7		
G.	Autres charges d'exploitation	(-) 640/8	-10.638,91	-3.403,95
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	649		
	<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>70/64</b>		
	<b>Perte d'exploitation</b>	<b>64/70</b>	<b>-121.047,95</b>	<b>-109.720,45</b>
II.	Produits financiers	75	386.628,58	415.164,29
	Charges financières	(-) 65	-191,31	-7,97
	<b>Bénéfice courant avant impôts</b>	<b>70/65</b>	<b>265.389,32</b>	<b>305.435,87</b>
	<b>Perte courante avant impôts</b>	<b>(-) 65/70</b>		
III.	Produits exceptionnels	76		
	Charges exceptionnelles	(-) 66		
	<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>70/66</b>	<b>265.389,32</b>	<b>305.435,87</b>
	<b>Perte de l'exercice avant impôts</b>	<b>(-) 66/70</b>		
III bis.	Prélèvements sur les impôts différés	780		
	Transfert aux impôts différés	(-) 680		
IV.	Impôts sur le résultat	67/77	-51.541,76	-58.525,54
	<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>70/67</b>	<b>213.847,56</b>	<b>246.910,33</b>
	<b>Perte de l'exercice</b>	<b>(-) 67/70</b>		
V.	Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
	Transfert aux réserves immunisées	(-) 689		
	<b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	<b>70/68</b>	<b>213.847,56</b>	<b>246.910,33</b>
	<b>Perte de l'exercice à affecter</b>	<b>(-) 68/70</b>		

<b>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</b>		<b>N°</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
A.	Bénéfice à affecter	70/69	254.742,65	277.197,48
	Perte à affecter	(-) 69/70		
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	213.847,56	246.910,33
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	40.895,09	30.287,15
	Perte reportée de l'exercice précédent	(-) 690		
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C.	Affectations aux capitaux propres	(-) 691/2	-927,00	
	1. au capital et aux primes d'émission	691		
	2. à la réserve légale	6920	927,00	
	3. aux autres réserves	6921		
D.	Résultat à reporter			
	1. Bénéfice à reporter	(-) 693	17.605,78	-40.895,09
	2. Perte à reporter	793		
E.	Intervention d'associés dans la perte	794		
F.	Bénéfice à distribuer	(-) 694/6	236.209,87	236.302,39
	1. Rémunération du capital	694	-236.209,87	-236.302,39
	2. Administrateurs ou gérants	695		
	3. Autres allocataires	696		